

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 06 MAI 2025 à 20 H 30

CONVOCACTION DU 29 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

Loyer du boulanger et rachat de matériel
Leg d'une native d'Unverre
Provisions pour créances douteuses
Demande de subvention pour le Fonds d'aide aux jeunes
Adhésion au service de conseil énergétique Territoire d'énergie
Point sur commission tracteur et illuminations de Noël
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 11 Excusés : 2 dont 2 procurations Absents : 1
--

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire.**

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Pascal BULOIS (*pouvoir à Mme Marie-Dominique PINOS*), M. Sébastien THIROUARD (*pouvoir à Mme Stéphanie HOUSSAYE*), Mme Aurélie LACROIX

Mme Patricia HUET a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 01 avril 2025, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 01 avril 2025 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Loyer du boulanger – délibération n°25-34

Annule et remplace la délibération 25-32 du 04 mars 2025

Mme le Maire informe le conseil que le boulanger est entré dans les locaux de la boulangerie, 6 rue des Moulins après la signature du bail le 11 avril 2025. Mme le Maire propose :

- Le loyer gratuit jusqu'au 31 mai 2025 inclus
- 800 € mensuel Hors taxes les trois premières années
- 1000 € mensuel Hors taxes à partir de la 4^{ème} année
- 800 € net de taxes de dépôt de garantie
- Remboursement annuel de la taxe d'ordures ménagères

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la gratuité du loyer jusqu'au 31 mai 2025 inclus

DECIDE de fixer le loyer mensuel à **HUIT CENTS EUROS H.T.** (800,00 € H.T.), soit **NEUF CENT SOIXANTE EUROS TTC** (960.00 € TTC), pendant les trois premières années à partir du 1^{er} juin 2025.

DECIDE de fixer le loyer mensuel à **MILLE EUROS HT** (1000.00 € H.T.), soit **MILLE DEUX CENTS EUROS TTC** (1200.00 € TTC) à partir de la 4^{ème} année soit à partir du 1^{er} juin 2028.

DECIDE de fixer le montant de dépôt de garantie à **HUIT CENTS EUROS** (800,00 €) **net de taxes**, représentant un mois de loyer hors taxes

DECIDE que la taxe d'ordures ménagères sera à rembourser annuellement à la commune d'Unverre par le locataire lorsque la commune aura reçu sa taxe foncière.

Rachat de matériel par le boulanger délibération n°25-35

Annule et remplace la délibération 25-31 du 04 mars 2025

Mme le Maire rappelle que le futur boulanger a émis le souhait de racheter le fonds de commerce. Finalement, il s'agit plutôt d'un rachat de matériel qu'il y a dans la boulangerie. Mme le Maire propose un montant de 17 000 euros pour le rachat de matériel.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de céder le matériel de la boulangerie pour un montant de 17 000 €

AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Leg d'une native d'Unverre - délibération n°25-36

Un notaire de Brou nous a informé qu'une native d'Unverre avait pris des dispositions de dernières volontés en faveur de la commune d'Unverre. En effet, cette personne lègue la somme de 20 000 € à la commune d'Unverre à charge pour elle d'entretenir le caveau familial.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à la majorité

ACCEPTE le leg de cette personne à charge pour la commune d'entretenir le caveau de la famille.

AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Provisions pour créances douteuses - délibération n°25-37

Mme le Maire informe que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

La trésorerie nous demande de constituer une provision des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans d'un montant de **387 €**.

Le budget étant déjà passé, nous devons prendre une décision modificative. La trésorerie nous propose d'inscrire les montants suivants :

-en section de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 68, compte 681 : +387 €

-en section de fonctionnement en recettes, au chapitre 013, compte 6419 : +387 €

Le Conseil Municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de la trésorerie

DECIDE d'inscrire les montants suivants :

-en section de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 68, compte 681 : +387 €

-en section de fonctionnement en recettes, au chapitre 013, compte 6419 : +387 €

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Demande de subvention pour le Fonds d'aide aux jeunes - délibération n°25-38

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du FAJ. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le département s'est vu confier la gestion du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ). Ce Fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Pour 2023, ce Fonds a bénéficié à 661 jeunes euréliens et pour 2024 il a profité à 23 jeunes en termes d'aide individuelle et devrait soutenir 1224 jeunes dans le cadre des actions collectives menées jusqu'au 20 juin 2025, soit un total de 1247 jeunes pour une dépense de 38 700 € donc une moyenne de 31 euros par jeune eurélien. La contribution financière des communes en 2024 a été de 16 487 €. Pour rappel, la commune d'Unverre a versé une aide de 320 euros en 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DE VERSER une participation financière au département pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J)

DE FIXER le montant de cette participation à hauteur de 320 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place

Territoire d'énergie : adhésion au service de conseil énergétique délibération n°25-39

Mme le Maire informe le conseil que l'adhésion de notre commune au service de conseil énergétique pour le suivi des bâtiments communaux arrivera à échéance le 31/12/2025. Territoire d'énergie nous invite à renouveler notre demande d'adhésion avant le 30 juin 2025. Ainsi celle-ci pourra être effective au 1^{er} janvier 2026 et garantira une continuité d'accès à l'ingénierie technique du service et aux aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments.

L'adhésion au service est de 3 ans avec tacite reconduction. Le coût délibéré par le comité syndical pour 2025 a été fixé à 0.80 € par habitant par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de renouveler notre demande d'adhésion au service de conseil énergétique de Territoire d'énergie

AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Convention de collaboration 2025 pour l'accès des enfants au Parc de loisirs de Brou délibération n°25-40

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 14 mai 2024, délibération 24-37, le conseil avait décidé de participer financièrement à hauteur de 50 % du prix d'entrée au profit des jeunes de la commune d'Unverre, âgés de 3 à 16 ans, dont la résidence principale est à Unverre.

Nous avons reçu la convention de collaboration et nous devons définir notre participation financière pour l'année 2025 pour l'accès des enfants au parc de loisirs de Brou.

Le prix d'entrée tarif public est de 3.30 € pour 2025 et les dates prévisionnelles d'ouverture sont les suivantes : du 31 mai au 31 août 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir une participation financière à hauteur de 50 % au profit des jeunes de la commune d'Unverre, âgés de 3 à 16 ans, dont la résidence principale est à Unverre

APPROUVE la convention de collaboration avec la société HERMIONE définissant les modalités de participation financière pour l'année 2025

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

Point sur commission tracteur

Le tracteur que l'on possède actuellement date de 2008 et l'épareuse a 5 ans. Nous avons demandé à l'agent technique qui se sert du tracteur, ce dont il aurait besoin sur le prochain tracteur : Il ne faut pas qu'il soit plus petit en poids et en puissance (donc environ 120 à 130 CV), il faut une très bonne visibilité et un triangle au-dessus.

En ce qui concerne l'appel d'offres, nous avons défini ce que nous voulons mettre dedans, les critères techniques pour les notes :

-30% fonctions techniques

-40% prix et soulté

-20 % service après-vente, proximité, frais de déplacements

-10% durée de garantie, délai de livraison et mise en service

En commission, il a été proposé de changer uniquement le tracteur et non l'épareuse.

Achat du tracteur – critères retenus pour le marché - délibération n°25-41

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une commission a eu lieu pour l'achat du tracteur. En commission, le point a été fait en ce qui concerne le tracteur que la commune possède actuellement, les doléances des agents pour le prochain tracteur que nous souhaitons acquérir et les critères que l'on voudrait pour la notation du marché.

La commission propose au conseil :

- 40 % prix et soulté

- 30 % fonctions techniques

- 20 % service après-vente- proximité- frais de déplacements
- 10 % Durée de garantie – délai de livraison et mise en service

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTTE la proposition de la commission

ACCEPTTE de prendre ces critères retenus pour la mise ne place du marché

AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point sur les illuminations de fin d'année

Deux solutions s'offrent à la commune :

- soit électrifier les mats et mettre des guirlandes électriques
- soit acheter des panneaux rétro réfléchissants

Ce qui ressort de la commission est que d'un point de vue écologique, ce serait mieux de mettre des panneaux rétro réfléchissants mais nous ne savons pas quels sont les résultats. Dans un premier temps, nous souhaiterions tester dans la rue des Alouettes avec 5 décorations rétro réfléchissantes sur mats et 1 décoration rétro réfléchissante au sol.

Travaux – projets – état d'avancement

Cour de l'école maternelle : Les retours d'ELI sur les préaux sont à revoir car nous ne sommes pas convaincus par les propositions.

Boulangerie : ouverture le 05 mai 2025. Les administrés étaient au rendez-vous. Il va falloir maintenant prévoir l'inauguration avant septembre, peut-être début juillet.

DETR : Dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL, nous avons sollicité une subvention pour l'extension du cimetière. Nous venons d'avoir le retour du Préfet qui a décidé d'accompagner ce projet à hauteur de 18 303 €.

FDI : Dans le cadre du dispositif FDI, le département nous a accordé une subvention de 30 000 € pour le programme 2025 de réfection des voies communales.

Salles associatives : Nous devons commander une armoire qui ferme à clé pour ranger les produits ménagers.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020, Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

- le devis DE-2025040160 de l'entreprise LEDRU pour la remise en état de deux chasses d'eau dans toilettes à l'école d'un montant de 869.42 € TTC.
- le devis DV094943 de l'entreprise ESI pour le renouvellement d'extincteurs hors d'âge à la salle des fêtes d'un montant de 336.24€ TTC
- le devis DV094944 de l'entreprise ESI pour le remplacement des éclairages de sécurité au musée et à l'école d'un montant de 594.96 € TTC
- le devis DV094941 de l'entreprise ESI pour l'équipement de sécurité incendie à la boulangerie : 4 extincteurs d'un montant de 663.24 € TTC
- le devis DC0000476 de l'entreprise SCHILLER pour le contrat de maintenance pour les défibrillateurs d'un montant de 237.60 € TTC
- le devis BR500 de l'entreprise PERCHE MATERIAUX pour l'achat d'un souffleur à dos BR500 marque STIHL et ½ arbre FS autocut 25-2 d'un montant de 895.42 € TTC.
- le devis de l'entreprise CDM : compagnie Millenotes pour le spectacle de Noël : Plume apprenti lutin d'un montant de 1321 € TTC.

Comptes rendus syndicats et commissions

Mme SAINT LO Céline et M. PIAUD Laurent nous font le retour de leur réunion au SISS :

- vote du budget sans augmentation pour les communes
- recensement prévisionnel CM1-CM2 pour les différents points d'arrêts
- Remaniement des statuts car 1 agent en disponibilité

- Nouveau logiciel pour les inscriptions au transport scolaire

Mme THOUSEAU Maryvonne et Mme HOUSSAYE Stéphanie nous font le retour de leur réunion au SICTOM :

-vote du budget

-la SPL C'CTV (Société publique locale C'Chartres Traitement et Valorisation) : création, désignation des représentants, attribution d'une rémunération pour les représentants

-point sur l'opération qualité du tri des bacs jaunes

Informations et questions diverses

Remerciements du SADS domicile de Châteaudun pour la subvention que la commune d'Unverre leur a accordée.

TOUR DE TABLE

M. NOUVELLON Vincent : La VMC au stade ne fonctionne plus. Pour l'éclairage du terrain de foot, l'eau s'est infiltrée, les fusibles sont rouillés dans les boîtes de dérivation.

M. PIAUD Laurent : Merci aux agents techniques d'avoir rebouché les trous dans les chemins

Mme HOUSSAYE Stéphanie : la vitre qui est cassée au terrain de tennis, c'est pire qu'avant. Dommage que le stade soit toujours fermé à clé.

Mme HUET Patricia : il y a des fuites à l'église → c'est réparé. Il y a également un mur de l'église qui s'effrite. Les fleurs de la commune sont magnifiques, félicitations aux agents communaux.

Mme DAVIGNON Émilie remercie les agents communaux pour être intervenus à la Renardière.

M. FURET Anthony : cet été, il faut penser à faire la peinture du couloir dans l'école maternelle et refaire aussi la lasure des bardages bois et des encadrements de fenêtres.

M. LIGNEAU Nicolas : le SMAR prévoit de curer la vallée en juin, besoin de tracteurs pour évacuer la terre → certaines personnes du conseil sont d'accord.

Prochaine séance le 17 juin à 20h30

Séance levée à 00H00

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 06 mai 2025 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

25-34	Loyer du boulanger
25-35	Rachat de matériel par le boulanger
25-36	Leg d'une native d'Unverre
25-37	Provisions pour créances douteuses
25-38	Demande de subvention pour le Fonds d'aide aux jeunes
25-39	Territoire d'énergie : adhésion au service de conseil énergétique
25-40	Convention de collaboration pour l'accès des enfants au Parc de loisirs de Brou 2025
25-41	Achat du tracteur-critères retenus pour le marché

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 mai 2025 à 20 H 30

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
Mme Patricia HUET

